

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2014
DELIBERATION N°2014-62

OBJET : Compte-rendu de la Commission des moyens.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

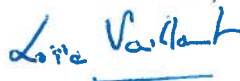
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 21 voix pour et 1 abstention le compte rendu de la commission des moyens.

Fait à Tours, le 4 novembre 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT